

INSCRIPTION RESTAURATION, ALAE ENFANCE 2023-2024

Mon enfant **va être scolarisé** dans une école publique du Muretain Agglo
pour la première fois l'année prochaine 2023- 2024

» Etape 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Après l'inscription scolaire validée auprès de votre MAIRIE,
une fiche de renseignement est **à compléter, à signer**
et à transmettre au Muretain Agglo,

8 bis avenue Vincent Auriol 31600 MURET **au plus tard le 1^{er} juin 2023**
ou à défaut par retour de courrier

The image shows a document titled 'SERVICE AUX FAMILLES' and 'Muretain'. It is a 'FICHE DE RENSEIGNEMENTS' form for school registration. The form contains various fields for personal and contact information, including name, address, phone number, and email. There are also sections for 'Responsable légal' and 'Documents joints'. The form is presented as a slightly tilted photograph.

*À partir du 1^{er} juin 2023

» Etape 2

INSCRIPTION RESTAURATION, ALAE avant le 15 août (ou à défaut 15 jours avant consommation)

» Je réalise mes réservations **restauration** et ALAE en **me connectant au portail familles** (agglo-muretain.fr) avec mes codes d'accès ou avec mon adresse mail communiquée sur la fiche de renseignements.*

» **Si je n'ai pas accès à Internet**, je contacte le service régie au Muretain Agglo (czam@agglo-muretain.fr)



A noter:

- Dans le cas où votre enfant **ne serait pas inscrit**, un menu de substitution sera servi et facturé à un **tarif exceptionnel (supérieur au tarif repas réservé)**

Pour que votre enfant puisse être accueilli à la rentrée prochaine, les factures de l'année scolaire 2022-2023 devront être impérativement réglées. En cas de difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher du CCAS de votre commune.

Pensez au prélèvement automatique en envoyant votre RIB à czam@agglo-muretain.fr

Les tarifs, les règlements et les factures sont consultables sur agglo-muretain.fr